



# LES ARQUEBUSIERS DES ISLES DE MARENNES

17600 – ST SORNIN



Suite aux directives concernant les mesures sanitaires imposées sur les stands de tir, Les mesures suivantes seront appliquées :

- Chaque tireur devra venir avec son arme, sa cible et ses munitions
- Aucun prêt de matériel n'est autorisé
- Limitation du temps d'occupation du poste : 40 minutes
- Après chaque séance, les tireurs seront invités à laisser la place aux tireurs suivants en respectant les gestes barrières
- Le port du masque est imposé pour circuler au pas de tir et pour se rendre aux cibles
- Aucun rassemblement n'est autorisé pour discuter
- Du gel hydro-alcoolique est mis en place à l'entrée des 25 – 50/100 mètres
- Aucun tir contrôlé ne sera effectué pendant cette période

En fonction de l'affluence susceptible d'apparaître le Week-end, un système de réservation sera mis en place.

Les Forces de l'ordre sont susceptibles de vérifier le respect des consignes émises par le Ministère des sports en collaboration avec la Fédération Française de Tir pour ces activités sportives. Ces dernières devront être respectées impérativement afin de garantir une pratique excluant tout risque pour la santé des tireurs et celle des responsables des associations qui les accueilleront.

Que chacun face preuve de civisme en respectant scrupuleusement les consignes gestes barrières.

Toutes les directives du Ministère des sports, et de la Fédération Française de Tir se trouvent affichées au stand et peuvent être consultées sur le site

<http://www.arquebusiers-isles-marennes17.fr>

**CONTREVILLIERS Jackie**  
**Président des A.I.M.**

